

## **Politique**

### **Respect des droits autochtones**

Biomasse du Lac Taureau s'engage à :

- Utiliser les ressources et informations disponibles pour identifier les peuples autochtones pouvant être affectés par les activités d'aménagement sur le territoire certifié.
- Reconnaître et respecter les droits légaux, coutumiers et traditionnels des communautés autochtones tels que décrits dans :
  - la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones
  - les lois et règlements fédéraux et provinciaux
  - les traités, accords ou autres arrangements entre gouvernements et les peuples autochtones.
- Communiquer en toute transparence avec les nations autochtones de façon à favoriser un échange d'information efficace.
- Répondre aux demandes de renseignements et aux préoccupations des populations autochtones dans les meilleurs délais.
- Respecter les traditions autochtones, les sites culturels importants et les autres valeurs associées à la forêt par les autochtones dans la planification et la réalisation de ses opérations.
- Fournir une formation appropriée du personnel et des entrepreneurs afin de pouvoir remplir ses responsabilités vis-à-vis les exigences de la norme SFI.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_